



Paris, le 14 mars 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Comité interministériel de suivi des victimes de terrorisme :
« Toutes les demandes des victimes doivent avoir reçues une réponse d'ici la fin de cette année », Juliette MÉADEL

Juliette MÉADEL, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Aide aux victimes, a réuni lundi 14 mars 2016, pour la première fois sous sa présidence, le Comité interministériel de suivi des victimes de terrorisme. Les deux associations de victimes du 13 novembre « *Life for Paris* » et « *13 novembre : fraternité et vérité* » sont dorénavant membres, pour les points qui les concernent, de ce Comité.

Le Comité interministériel de suivi des victimes de terrorisme est issu de l'instruction interministérielle relative à la prise en charge des victimes du terrorisme, signée par le Premier ministre le 12 novembre 2015. Il assure, à ce jour, le suivi des victimes du 13 novembre 2015 figurant sur la liste unique des victimes établie par le parquet (478 victimes blessées et 998 victimes choquées) et de leurs proches. Cette liste est évolutive. Ce Comité fédère notamment l'action des ministères concernés et celle des caisses de sécurité sociale, des associations de victimes, et du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres Infractions (FGTI).

Depuis la création du secrétariat d'Etat à l'Aide aux victimes, dont le [décret d'attribution](#) a été publié au Journal officiel le 4 mars dernier, c'est la première fois que Juliette MÉADEL réunit, sous sa présidence, ce Comité. La Secrétaire d'Etat a notamment pris les décisions suivantes :

- **Améliorer le traitement des demandes des victimes**, notamment en termes de délais et de transparence. A cet effet, il est demandé aux membres du Comité d'informer sur l'avancement du suivi des dossiers et notamment sur les cas les plus complexes ;
- **Elargir le champ d'intervention du Comité en assurant également le suivi des victimes d'attaques terroristes qui ont eu lieu depuis le 12 novembre 2015, en France et à l'international** : il s'agit des victimes des attaques du 15 janvier 2016 à Ouagadougou (Burkina-Fasso), du 20 novembre 2015 à Bamako (Mali) et du 13 mars 2016 à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) ;
- **Permettre aux deux associations de victimes du 13 novembre « *Life for Paris* » et « *13 novembre : fraternité et vérité* » de devenir membre, pour les points qui les concernent, de ce Comité.**

A cette occasion, Juliette MEADEL a déclaré : « *Compte tenu des conséquences irréversibles des actes de terrorisme sur la vie des victimes touchées par de tels drames, leur accompagnement et leur suivi, dans la durée, sont primordiales. Toutes les demandes des victimes doivent avoir reçues une réponse d'ici la fin de cette année* ».

Contact presse cabinet de Juliette MEADEL :
Anthony PORCHERON - presse.meadel@pm.gouv.fr